

Extrait de recherche



Comparer la valeur prédictive des instruments d'évaluation du risque

MOTS CLÉS : *évaluation du risque, instrument d'évaluation du risque, révocation, récidive*

Ce que cela signifie

D'après les analyses comparatives qui ont pu être consultées, l'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1) et l'évaluation du potentiel de réinsertion sociale devraient avoir la priorité sur l'évaluation des facteurs de risque statiques au moment d'évaluer la probabilité qu'un délinquant réussisse à rester dans la collectivité. Ces données seront utiles au Service correctionnel du Canada (SCC) dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement afin de maximiser l'efficacité et l'exactitude de l'évaluation du risque chez les délinquants.

Ce que nous avons constaté

Chez les délinquants non autochtones de sexe masculin (le seul groupe pour lequel l'Échelle d'ISR-R1 est remplie), un lien important a été établi entre l'Échelle d'ISR-R1, le potentiel de réinsertion sociale et la réincarcération des délinquants, tant de façon générale qu'à la suite d'une nouvelle infraction, après deux ans de suivi dans la collectivité. L'évaluation des facteurs de risque statiques n'a pas permis d'atteindre des niveaux d'exactitude prédictive satisfaisants.

Chez tous les délinquants, le potentiel de réinsertion sociale s'est révélé un meilleur indice de la réussite dans la collectivité que les facteurs de risque statiques. La valeur prédictive de ces trois instruments était plus élevée chez les délinquants non autochtones de sexe masculin qu'au sein des autres groupes de délinquants.

Liens entre les instruments d'évaluation du risque et la réincarcération

Instrument d'évaluation du risque	Toute réincarcération	Réincarcération après une infraction
Groupe évalué selon l'Échelle d'ISR-R1	0,72	0,74
Facteurs de risque statiques	0,61	0,60
Potentiel de réinsertion sociale	0,68	0,69

Nota : Échelle d'ISR-R1 = Échelle révisée d'information statistique sur la récidive. Les liens ont été évalués à l'aide de l'aire sous la courbe, qui permet de mesurer la capacité d'un instrument à prédire un résultat intéressant. Les résultats possibles varient entre 0,50 et 1,00, 0,60 étant considéré comme la valeur minimale acceptable et 0,70 étant une valeur généralement satisfaisante.

Contexte

Le SCC utilise un certain nombre d'instruments d'évaluation du risque pour prédire les résultats postlibératoires des délinquants. Toutefois, on sait peu de choses sur la valeur prédictive relative de ces instruments. Le présent examen comparatif mettait l'accent sur le lien existant entre

trois mesures courantes et la réincarcération des délinquants, tant de façon générale qu'à la suite d'une nouvelle infraction.

Ce que nous avons fait

Les délinquants mis en liberté entre les mois d'avril 2006 et de mars 2008 ont fait l'objet d'un suivi pendant 2 ans. Il a été intéressant de constater le lien existant entre l'évaluation du risque réalisée à l'aide de divers instruments et la possible réincarcération de délinquants en raison d'une nouvelle infraction ou pour une autre raison (y compris un manquement aux conditions de la libération conditionnelle, une infraction en instance et une nouvelle infraction). Au total, l'échantillon comprenait 3 248 délinquants qui étaient sous surveillance dans la collectivité pendant les deux années complètes.

Les instruments d'évaluation du risque suivants ont été examinés :

1. *l'Échelle d'ISR-R1* : estime la probabilité que les délinquants commettent un acte criminel dans les trois ans suivant leur mise en liberté (peut être utilisée uniquement pour les délinquants non autochtones de sexe masculin);
2. *évaluation des facteurs de risque statiques* : estime le risque présent en fonction d'une évaluation professionnelle structurée des facteurs associés à la récidive;
3. *potentiel de réinsertion sociale* : estime la probabilité de réussite de la réinsertion sociale d'un délinquant. Dans le cas des délinquants non autochtones de sexe masculin, cet indice composé est calculé à partir de la mesure de classement selon le niveau de sécurité, des résultats de l'Échelle d'ISR-R1 et de l'évaluation des facteurs de risque statiques. Pour les autres délinquants, on utilise les notes obtenues lors de la mesure de classement selon le niveau de sécurité et de l'évaluation des facteurs de risque statiques et dynamiques (c.-à-d. les besoins). Toutefois, le potentiel de réinsertion sociale peut être modifié par les agents de libération conditionnelle au cours de la peine. La dernière évaluation réalisée avant la mise en liberté a été utilisée pour effectuer les analyses.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel, ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site Web pour une liste complète des publications de recherche.

Préparé par : Renée Gobeil et Trina K. Forrester